

chgt CAC

SAS A. CABOCHE & CIE
ENTREPRISE D'INSTALLATIONS ELECTRIQUES
société par actions simplifiée au capital de 200.000 Euros
5, rue J.B Bouziat
92 140 CLAMART

SIREN 702 017 211 R.C.S. NANTERRE
SIRET 702 017 211 00013



DECISION UNANIME DES ASSOCIES

DU 19 JUIN 2009

L'an deux mil neuf, le dix neuf Juin à dix heures,

Les associés de la Société A. CABOCHE & CIE, Société par actions simplifiée au capital de 200 000 e divisé en 2 500 actions, se sont réunis au siège social social à Clamart (92140) 5, rue J.B. Bouziat, en Assemblée Générale, sur convocation faite par le Président.

Etaient présents

- Monsieur Christian CABOCHE, propriétaire de 2 498 actions,
- Monsieur Cyril CABOCHE, propriétaire de 2 actions.

Tous les associés étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian CABOCHE, Président de la Société.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Nomination de nouveaux Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant.
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président expose que

Le Commissaire aux Comptes titulaire, Monsieur Michel SAUVIAT, a démissionné de ses fonctions le 24 Novembre 2008 en raison de sa prise de retraite.

Conformément à la loi, Monsieur Bernard LEHOUX, Commissaire aux Comptes suppléant, aurait dû assurer de plein droit, les fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire pour la durée du mandat restant à courir de Monsieur Michel SAUVIAT.

Cependant, après diverses recherches, il apparaît que Monsieur Bernard LEHOUX est décédé depuis septembre 2008.

Compte tenu des faits exposés, il est nécessaire de procéder à la nomination de nouveaux Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant.

Après échange de vues, les associés ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes

cc

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés prend acte que

Monsieur Michel SAUVIAT, Commissaire aux Comptes titulaire a démissionné le 24 Novembre 2008 car il a fait valoir ses droits à la retraite,
Monsieur Bernard LEHOUX, Commissaire aux Comptes suppléant est décédé depuis Septembre 2008.

Et décide de nommer en remplacement rétroactivement depuis le 1er jour de l'exercice ouvert le 1er Avril 2008

- Monsieur Laurent WORINGER, demeurant 1, rue des Poitevins – 75006 PARIS, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

La Société NGP AUDIT ayant son siège social 20, rue de Crondstadt – 75015 PARIS, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour la durée des mandats restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2013.

Cette décision mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette décision mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé et le Président.

